

Formation - Échafaudages Fixes - R 408

👤 12 personnes maximum

🕒 2 jours

🎯 OBJECTIFS

Être capable de monter et d'utiliser un échafaudage fixe en respectant les règles de sécurité.

Formation obligatoire selon le décret N° 2004-924 du 1er septembre 2004

Formation dispensée selon la recommandation CNAMTS/INRS R408 .

👥 PUBLIC CONCERNÉ

Tout public, salarié, entreprise, particulier ou demandeur d'emploi devant utiliser un échafaudage fixe dont l'aptitude a été reconnue par la Médecine du Travail.

📁 CONTENU DE LA FORMATION

Présentation des objectifs, but et finalités de la formation

Présentation du décret du 01.09.2004 et de la R408. Les risques liés au travail en hauteur, l'utilisation des échelles, la responsabilité pénale, la vérification du matériel, l'utilisation de la notice du fabricant, les contraintes du site, les ancrages, la réception de montage, l'utilisation en sécurité de l'échafaudage pré cadre, le démontage et le repli de chantier, et l'utilisation des E.P.I. les ouvrages spéciaux.

Mise en situation pratique (env 50%).inventaire, implantation, montage en sécurité, réalisation des ancrages (selon le site), démontage et rangement. Evaluation formative des acquis pratique et théorique.

🎓 MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Présentation vidéo, échanges, exercices pratiques Analyse des notices de montage des fabricants. Prévoir les E.P.I (casque, gants, chaussures de sécurité, et harnais éventuellement.

📄 DOCUMENTS REMIS AUX PARTICIPANTS

Livret pédagogique remis à chaque participant